

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 23 JUILLET 2018

OBJET / GAIA

**Acquisition
balayeuse :
désignation du
fournisseur**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
16 juillet 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 26

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

**Annule et remplace
délibération
n°23-07-2018-001-A
du 23 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Maryannick Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Vincent Goytino à M. Patrice Dor, Mme Christiane Hargain-Despéries à Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Afin de procéder à l'entretien de la voirie communale, les agents techniques de la collectivité utilisent, notamment, une balayeuse de voirie. Aujourd'hui, il convient de procéder au renouvellement de la balayeuse de voirie SCARAB MINOR acquise en mars 2009 par un véhicule équivalent et plus performant.

Afin de finaliser cette acquisition, une consultation via un marché à procédure adaptée a été lancée, en date du 25 avril 2018 (Les Petites Affiches, le site de téléchargement eadministration64.fr et sur le site de la Commune).

La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 23 mai 2018 à 12 heures en mairie. Trois entreprises ont répondu à cette consultation par voie dématérialisée.

La Commission MAPA s'est réunie le 23 mai 2018 à 14 h 30 pour l'ouverture des plis. L'analyse de l'ensemble des offres devait être présentée le 31 mai 2018, mais devant les différences des prix et du matériel proposé selon le cahier des charges, il a été demandé aux membres de la Commission MAPA la possibilité de solliciter une phase de démonstration et de négociation avec les candidats.

Après les diverses démonstrations et l'analyse des offres, les membres de la Commission MAPA se sont réunis le mardi 17 juillet 2018 pour prendre connaissance du rapport d'analyse présenté par les services techniques.

A l'issue de cette réunion, la Commission MAPA propose d'attribuer le marché au candidat ayant transmis l'offre jugée économiquement la plus avantageuse compte tenu des critères de jugement des offres prévus dans le règlement de consultation à savoir :

- La société MATHIEU-FAYAT GROUP pour un montant total de 180 983,60 € TTC incluant la reprise de la balayeuse propriété de la commune et les prestations supplémentaires éventuelles (PSE 1 à 4).

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne l'entreprise titulaire du marché selon la proposition de la commission indiquée ci-dessus,
- Valide le contrat de maintenance (PSE5) pour une durée de trois ans d'un montant total de 9 346,07 € TTC proposé par la société MATHIEU-FAYAT GROUP,
- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- Habilité Madame le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza